

Le procureur de Pau accuse : la police est utilisée pour le maintien de l'ordre, aux dépens de la recherche des délinquants

écrit par Jean Lafitte | 5 février 2020



M'est avis que **Cécile Gensac**, procureur à Pau, a décidé de changer d'affectation... à moins qu'elle ne soit bientôt en retraite et ne risque rien, ce que je ne crois pas, à voir son apparence... à moins que ce ne soit un fonctionnaire honnête n'obéissant qu'à la loi. En tout cas, chapeau à elle.

Encore des nouvelles de Pau : Concurrence entre Maintien de l'ordre (Préfet) et Recherche de délinquants (Procureur)

Le vendredi 17 janvier 2020, à l'occasion de l'audience solennelle du tribunal de grande instance de Pau, maintenant nommé le tribunal judiciaire, Mme Cécile Gensac, procureur de la République, a tenu des propos auxquels nous ne sommes

pas habitués. S'appuyant sur des chiffres dont vraisemblablement elle a eu la primeur, elle a osé dire que les chiffres de la lutte contre la délinquance n'étaient pas particulièrement reluisants.

Reprenons donc in extenso ses propos : *« Les taux d'élucidation ont diminué de façon substantielle, tandis que les actes de délinquance ne signent pas de baisse majeure, au contraire »*. Comment dire autrement que l'efficacité des services de police ou de gendarmerie agissant sur le ressort du tribunal de grande instance de Pau, n'ont pas fait montre de la même efficacité que l'année précédente. On peut comprendre, ainsi exprimé, que leur mobilisation n'a pas été à la hauteur. Critique d'autant plus acerbe que la cheffe du parquet n'hésite pas à en spécifier la raison : les forces de l'ordre ont été monopolisées par des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre public.

Dans sa logique, elle forme le vœu pour que, durant l'année 2020, *« les forces de l'ordre lui soient un petit peu rendues par le préfet. »* Il y aurait donc, ce que tout le monde en vérité sait bien, une sorte de concurrence, pour ne pas dire rivalité, entre la procureure de la République et le préfet. Il est certain que tandis que les forces de l'ordre sont accaparées par les manifestations de voie publique elles ne peuvent, dans le même temps, s'investir dans leur mission judiciaire. Les enquêtes visant à la recherche et à l'identification des auteurs de délits et de crimes seraient donc laissées de côté. D'une part donc l'ordre public sous la responsabilité du préfet et de l'autre les procédures pénales sous la responsabilité du parquet, c'est clair ! Deux monde différents, deux missions différentes, voire opposées.

C'est, en tout cas selon les annales, la première fois qu'un chef du parquet s'exprime ainsi. Habituellement chacun, qu'il soit préfet ou procureur, évite soigneusement d'aborder ce problème épineux du taux d'élucidation.

Rappelons que le taux d'élucidation est la proportion entre les affaires judiciaires dont les auteurs ont été identifiés et celles portées à la connaissance des services de police et de gendarmerie. Vous observerez, si vous ne l'avez déjà fait que cette donnée est depuis plusieurs années soigneusement évitée par ceux qui se chargent de publier les chiffres de la délinquance. Comme si certaines statistiques pouvaient inquiéter les citoyens, voire donner une image défavorable de la ville. Imaginez une ville qui, après avoir installé des caméras de surveillance et créé une police municipale, voit ce taux d'élucidation baisser. C'est la raison pour laquelle, le préfet, lorsqu'il communique ces données ne le fait que sur l'ensemble du département et pas ville par ville. Messieurs les élus dormez tranquilles, votre rôle ne sera pas critiqué.

Comme dirait une certaine humoriste, : « On ne vous dit pas tout ! ». Le plus étonnant c'est que ça passe et que personne ne cherche à en savoir davantage. On se contente de ce que l'on nous dit. Il en est de même des voitures brûlées à l'occasion des fêtes de fin d'année. Mais au delà, il faut retenir qu'à partir de cette réflexion de la procureure, on apprend que les manifestants ont, d'une certaine manière, porté atteinte à l'efficacité des enquêteurs ; un certain nombre de délinquants, grâce à eux, courent toujours...

Pau, le 27 janvier 2020

par Joël Braud

https://alternatives-pyrenees.com/2020/01/27/les-propos-cinglants-de-la-procureure-de-la-republique/?utm_source=newsletter-altpy-n°-636-du-03-fevrier-2020&utm_medium=email&utm_campaign=altpy-n°-636-du-03-fevrier-2020-02-02-2020